



VILLE DE THURSO


AVIS PUBLIC

Les membres du Conseil municipal étudieront, lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le 10 octobre 2023 à 18 heures, à l'hôtel de ville de Thurso, situé au 161 rue Galipeau, les demandes de dérogation mineure suivantes :

- Pour l'immeuble situé au 89 rue Howard, la demande concerne l'autorisation d'augmenter la hauteur à 10 pieds pour les deux grandes portes du garage double au lieu de la hauteur maximale de 8 pieds permise au règlement de zonage 14-2021 ;
- Pour l'immeuble situé au 267 rue Victoria, la demande concerne l'autorisation d'augmenter la hauteur à 10 pieds de la grande porte du garage au lieu de la hauteur maximale de 8 pieds permise par le règlement de zonage 14-2021 ;
- Pour l'immeuble situé au 267 rue Victoria, la demande concerne l'autorisation d'implanter une clôture à une distance inférieure à un mètre de la limite de propriété en bordure de rue au lieu de la distance minimale d'un (1) mètre requise par le règlement de zonage 14-2021.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à ces demandes de dérogation mineure.

*DONNÉ à Thurso, Québec, ce vingtième jour
de septembre deux mille vingt-trois (2023).*



Jasmin Gibeau
Greffier-trésorier & Directeur général
VILLE DE THURSO